

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 avril 2013

CONSEIL DE PARIS
Conseil Général
Extrait du registre des délibérations

Séance du 22 avril 2013

2013 V 10G Vœu relatif à la santé maternelle et infantile à Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Considérant la pénurie de l'offre en gynécologie obstétrique de secteur 1 à Paris ;

Considérant la politique d'économies menée depuis plusieurs années par la direction de l'AP-HP ;

Considérant que de nombreux rapports alertent sur la réduction de l'offre de soin et du suivi de la femme enceinte comme du jeune enfant à Paris ;

Sur la proposition de Mme Emmanuelle BECKER, du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche,

Emet le vœu que :

- M. le Président du Conseil Général demande à Mme la Ministre de la Santé que les suivis de grossesses physiologiques soient maintenus dans les maternités parisiennes ;
- Qu'un plan ambitieux de développement de la gynécologie et de la pédiatrie en secteur 1 soit élaboré pour Paris.